DEPARTEMENT DE L'ARIEGE
Arrondissement de Saint Girons
Canton Arize Lèze

Envoyé en préfecture le 22/01/2025
Reçu en préfecture le 22/01/2025
Publié le
ID : 009-200066223-20241219-DE_2024_92_1-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 19 décembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 11/11/2024
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 33
Nombre de procurations : 5
Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstentions : 1

ETAIENT PRESENTS : SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), MAURETTE Carole, ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), BUSATO Philippe (Fornex), ARNAUD François, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIERES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis (Saint-Ybars), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize).

ETAIENT ABSENTS : BUFFA Roger (Durfort), MILHORAT Nathalie (Le Fossat), TEXIER Lionel (Lanoux)

ETAIENT EXCUSES: VANDERSTRAETEN François (Artigat), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), COURTIAL Anne (Castex) CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), ROUMAT Guy, SAHL Philippe (Le Mas d'Azil), MALBREIL Agnès (St Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

PROCURATIONS: VANDERSTRAETEN François à SARDA Manuel, BAZY Jean-Marc à COURNEIL Jean-Claude, COMMENGE Jean-Claude à BERDOU Raymond, CASTAGNE Dominique à GILAMA Marie, MALBREIL Agnès à BOY Francis.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : MILHORAT Laurent

Délibération n° 2024-92-1 Mise en ligne à la date du retour du visa

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2024-92 EN DATE DU 19 DECEMBRE 2024 VISEE LE 3 JANVIER 2025 POUR ERREUR MATERIELLE

Objet : SUBVENTIONS 2024 AUX BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que lors du vote du Budget Primitif 2024 et de la DM1, il a été attribué des subventions de fonctionnement sur les budgets annexes suivants :

- budget annexe CEL Arize Lèze 1 430 419,00 € (compte 65736211)
- budget annexe Hôtel d' Entreprises 124 191,00 € (compte 65736211)

Monsieur le Président précise qu'en application de l'article L.2224-2 du CGCT, les subventions suivantes sont attribuées à titre exceptionnel et ne concernent que l'exercice 2024. En effet, la suppression de toute prise en charge par le budget principal aurait eu pour conséquence une hausse excessive des tarifs des prestations aux usagers.

- budget annexe Organisme de Formations 8 065,00 € (compte 65736221)
- budget annexe Transport A la Demande 3 185,00 € (compte 65736221)

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, valide le montant des subventions de fonctionnement 2024 aux budgets annexes comme énoncé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
MILHORAT Laurent

Le Président,
COURNEIL Jean-Claude